COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 7 avril 2016 Date de la convocation : 1^{er} avril 2016

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 8 Nombre d'exprimés : 10

L'an deux mil seize le 7 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Luc Padiolleau, Patrick Bigot, Jean Claude Adumeau, Chantal Morlec, Mireille Cicutti, Isabelle Denis, Christian Galimant, Michelle Roquin

<u>Absents excusés :</u> Marie Bernier (pouvoir Jean-Luc padiolleau) , Isabelle Cambronne Bobin (pouvoir Mireille Cicutti), Philippe Derogis (pouvoir Mathieu Ménard)

Absents: Mathieu Ménard, Jean-Emmanuel Massue

Secrétaire de séance : Jean Claude adumeau

Ordre du jour :

- 1. Vote du taux des taxes locales
- 2. Affectation de résultats et vote du BP 2016
- 3. Vote du compte de gestion budget assainissement
- 4. Délibération pour la demande de dotation pour le soutien à l'investissement public local
- 5. Questions diverses

1 - Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les dotations pour 2016 ont baissé de 10 000€, afin d'équilibrer le budget il devient nécessaire d'augmenter les taxes locales tel que présenté ci-dessous

Taxes locales	2015	2016
Taxe habitation	14,76%	15 %
Taxe foncière	15,39 %	16,50 %
Taxe foncière non bâti	39,96 %	40,60 %

Pour un produit attendu de 204 006€.

Cette augmentation permet également de rapprocher les taux de Montreuil-en-Touraine à ceux de St-Ouen-les-Vignes.

Isabelle Denis fait remarquer qu'il ne faut pas oublier les petits salaires pour qui même une faible augmentation des impôts représente un effort. Monsieur le Maire précise que des exonérations sont appliquées pour certaines catégories de gens, ils ne seront donc pas impactés par la hausse des taxes.

Par ailleurs les bases de références pour le calcul des taxes ont faiblement augmentées mais restent en dessous du seuil d'autres communes similaires à Montreuil-en-Touraine.

La Commission Communale des Impôts Directs devra mener un travail d'actualisation des valeurs locatives.

Les élus procèdent au vote : 7 voix pour, 1 voix contre (Mireille Cicutti n'est pas encore arrivée)

2- Affectation de résultat et vote du budget primitif 2016

a- Affectation de résultat (Arrivée de Mireille Cicutti)

Monsieur Padiolleau présente le résultat du compte administratif 2015 qui se ventile de la façon suivante :

- un excédent cumulé en section de fonctionnement de 28 733,27€
- un excédent cumulé de 107 196,41€ en section d'investissement.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'affectation de résultat suivante :

en section de fonctionnement:

Recettes

c/002:28 733,27€

en section d'investissement :

Recettes

c/001 : 107 196,41€

b - Vote du budget primitif

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux une proposition du budget préparée lors des commissions finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses :

Section fonctionnement : Section d'Investissement :

Dépenses et recettes : 550 401,89€ Dépenses et Recettes : 487 065,42€

M. Padiolleau explique aux conseillers municipaux les différentes imputations et la charge financière pour chacune.

Après étude des propositions présentées par Monsieur le Maire, l'assemblée valide le budget et autorise le Maire à prendre toutes les dispositions pour son exécution.

3- Vote du compte de gestion du budget assainissement

M. Padiolleau, Maire, rappelle à l'assemblée qu'en janvier 2015, la commune a transféré sa compétence assainissement à la communauté de communes Val d'Amboise engendrant par conséquent le transfert du résultat du budget à l'EPCI.

Le compte de gestion établi par le comptable public retrace les écritures de transfert et fait apparaître la dissolution du compte.

Considérant qu'il est en tout point conforme, les conseillers municipaux approuvent le compte de gestion du budget assainissement 2015.

4 - Dotation pour le soutien à l'investissement public local

La loi de finances 2016 a créé une dotation de soutien à l'investissement local pour les communes. Les opérations éligibles concernent, parmi d'autres, l'attractivité des territoires ruraux et la revitalisation des centres bourgs tel que les projets en lien avec la mobilité au quotidien et l'accessibilité des ERP.

L'opération d'aménagement du centre bourg, évoqué lors de séances précédentes, prévu pour cette année correspond en tout point aux opérations pré-citées, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de présenter un dossier de demande de subvention pour le soutien à l'investissement local.

Monsieur le Maire rappelle le plan de financement de l'opération :

Le Maître d'oeuvre, 3ème Nature, a présenté une étude du projet dont le coût des travaux actualisé se présente de la façon suivante : **268 138€ HT** (321 795,60€ TTC) .

Les frais d'études s'élèvent à **14 850€ HT** (17 820€TTC) soit un coût total de 282 988€ **HT** (339 585,60 TTC)

Le plan de financement s'élabore de la façon suivante :

Subventions	Montant	Fonds propres	Montant
DETR	52 000 €	Vente de terrain	40 000€
Conseil Régional (coeur de village)	48 100 €	Epargne	49 700€
Conseil départemental (FDSR)	29 138 €		
Conseil Départemental (Renouvellement de revêtement)	7 058 €		
Fonds de concours du SIEIL	10 000 €		
Dotation pour le soutien à l'investissement public local	47 000 €		
TOTAL	193 288 €		89 700 €

TOTAL GENERAL: 282 988,00€ HT

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité

- · approuvent le plan de financement actualisé,
- décident d'autoriser le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation du projet
- valident la demande de fonds de soutien à l'investissement public local
- autorisent le Maire à signer les actes s'y rapportant

5- Questions diverses

♦ Cimetière

- Jean Claude Adumeau sollicite l'avis de l'assemblée pour l'autorisation d'inhumer sa dépouille et celle de sa femme dans un caveau de la famille de Mme Adumeau. Or il s'avère que le concessionnaire avait acquis l'emplacement uniquement pour son fils. Le concessionnaire étant décédé il n'est plus possible de modifier le libellé des bénéficiaires. Monsieur Adumeau se renseignera auprès de la maison des Maires.
- Monsieur Galimant signale que l'ossuaire présente un défaut de construction et n'est pas étanche. Le point sera fait lors de la prochaine réunion des services techniques.

◆ Agence Locale de l'énergie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée un bilan énergétique établi par l'ALE après une étude menée sur les bâtiments publics. Bilan très poussé, détaillé. Il apparaît que le stade de foot est particulièrement énergivore et représente une consommation chiffrée de

5 000€ annuels. Il sera intéressant de pousser l'analyse afin de déterminer la nature de cette surconsommation : eau chaude, chauffage, éclairage ? Le résultat permettra d'établir un diagnostic pour une solution d'économie.

♦ Association St Martin

Isabelle Denis souligne que l'association foot de Montreuil-en-Touraine ne règle pas les factures d'électricité alors que l'association St Martin le fait et s'interroge sur cette disposition. Monsieur Padiolleau explique qu'il a été convenu avec la Paroisse qu'elle continuerait à s'acquitter des factures, en contrepartie la commune verse une subvention correspondante.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 24 mai à 19h 30

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h 45.

Le Maire, Jean-Luc PADIOLLEAU

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint
Jean-Claude Adumeau – 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint – pouvoir Mathieu Ménard	Marie Bernier – pouvoir Jean-Luc Padiolleau
Isabelle Cambronne-Bobin – pouvoir Mireille Cicutti	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Jean-Emmanuel Massue	Mathieu Ménard
Michelle Roquin		